

YVES LEMAÎTRE

LA MODERNISATION
DE LA LANGUE TAHITIENNE

1. BRÈVE HISTOIRE DU MOUVEMENT

1.1. *Commencement, sommet et fin des réformes*

Il existait, dans l'ancien Tahiti d'avant le contact avec les Européens, une institution remarquable appelée "pi'i" qu'il serait difficile de ne pas citer, car elle s'apparente de près par ses effets aux réformes linguistiques. Elle modifiait cycliquement le lexique au gré des changements de nom des chefs politiques et militaires qu'étaient les "ari'i". Chaque syllabe du nom du *ari'i* au pouvoir était frappée d'un interdit et ne devait plus être prononcée par ses sujets sous peine de châtement, d'où la nécessité de recourir à des termes de remplacement. Un exemple bien connu est celui du changement de *pō* 'nuit' en *ru'i* et *mare* 'tousseur' en *hota* cité par Jaussen (1898). Ce changement remonte à 1791, quand le chef qui s'était appelé successivement *Tū*, puis *Teina* et *Mate* adopta le nom de *Pōmare*. Suivant un usage de cette époque, il changea son nom en souvenir de sa fille aînée décédée d'une affection qui la faisait tousser. De la même façon, le changement du préfixe *tū-* en *ti'a* dans des dizaines de mots semble bien être lié au nom propre de *Tū*.

Après le contact, les circonstances historiques nouvelles qui affectaient la société ont été à l'origine de deux réformes qui sont le sujet de cet article.

Les missionnaires de la London Missionary Society (L.M.S.) arrivent en 1797, 30 ans après les premiers navigateurs. Après une période d'insuccès, ils obtiennent la conversion de l'ensemble de la population en 1815 à la suite du triomphe militaire et politique du chef qui est leur allié. La tâche la plus urgente des missionnaires est ensuite de rendre la langue apte à la diffusion de la foi nouvelle par la parole et aussi par l'écriture, jusque-là inconnue. La réforme linguistique du XIX^e s. est engagée. Le régime politique change en 1842, le Protectorat est établi. Le gouvernement est double avec, à sa tête, la reine et un gouverneur français. L'administration est double. La création d'un corps d'interprètes, rendue nécessaire pour le fonctionnement de ce système, ajoute un épisode supplémentaire à la réforme car les interprètes devront adapter la langue aux notions nouvelles, juridiques et administratives, qu'elle doit véhiculer. En

1880, c'est l'annexion et l'administration directe par la France. La première période de réforme est terminée, l'importance relative du rôle de la langue tahitienne ira en déclinant par rapport au français.

La période actuelle de réforme débute en 1974, l'année où se réunit pour la première fois l'Académie Tahitienne. Son nom exact est "Académie Tahitienne - Fare Vana'a", de *fare* 'maison' et *vana'a* 'orateur'. Les statuts qui lui sont donnés en font un organisme officiel qui a pour tâche la "normalisation" de la langue tahitienne, son enrichissement et sa promotion. Parmi les motivations qui ont suscité un courant favorable à la création de cette académie, figure le sentiment que la langue tahitienne était menacée par les rapides transformations de la société alors même qu'on redécouvrait les vertus des valeurs polynésiennes traditionnelles. Ces changements résultaient de l'ouverture de la Polynésie Française au monde moderne, laquelle avait débuté par la construction d'un aéroport international au commencement des années soixante. A l'heure actuelle, l'Académie poursuit le programme qui lui a été assigné.

1.2. Personnalités et institutions

1.2.1. La participation du roi

Un point important pour l'appréciation de l'œuvre des missionnaires de la L.M.S., réformateurs de la langue, est qu'ils s'étaient assuré la collaboration de Pomare II (1774-1821), le souverain tahitien du début du XIX^e s. Il a été un conseiller compétent, et a lui-même participé à la traduction des Évangiles de Luc, de Marc et des Actes.

1.2.2. La participation des linguistes et des institutions linguistiques

Les missionnaires de la L.M.S. étaient pour la plupart des artisans et n'étaient pas préparés aux travaux d'analyse linguistique. En fait, certains ne furent jamais capables de communiquer en tahitien. Mais fort heureusement leurs collègues John Davies (1772-1855), Henry Nott (1774-1844) et John Mugridge Orsmond (1788-1856) devinrent des experts comme en témoignent les écrits qu'ils ont laissés; ils furent les principaux artisans de l'œuvre linguistique de la L.M.S.

Quant aux interprètes du gouvernement, ils constituaient au temps du protectorat un corps de fonctionnaires. Ils étaient recrutés parmi les fils de missionnaires, nés dans le pays ou bien parmi les "demis", c'est-à-dire les personnes issues d'unions mixtes entre Européens et Polynésiennes.

L'Académie Tahitienne - Fare Vana'a est constituée de 20 membres. Les premiers académiciens ont été choisis par un comité de désignation constitué par



Pomare II, roi de Tahiti
(1774?-1821)

décision de l'Assemblée Territoriale. Par la suite quand des vacances se sont produites au sein de l'Académie, les nouveaux membres ont été élus par les académiciens. A la tête de l'Académie se trouve un directeur élu, ainsi qu'un bureau élu aussi. Bon nombre d'académiciens ont une expérience dans un ou plusieurs domaines qui impliquent une communication en langue tahitienne avec le public. Certains sont ou ont été interprète, traducteur, homme politique, ministre du culte, journaliste à la radio, orateur traditionnel. On compte parmi eux des auteurs d'ouvrages sur la langue tahitienne, ainsi qu'un chercheur appartenant à un organisme français de recherche scientifique. La participation aux travaux de l'Académie ne constitue pas une occupation à temps complet. Les tâches sont réparties entre différents comités qui comprennent un nombre réduit d'académiciens. Les travaux des comités sont ensuite soumis à l'approbation de la totalité des académiciens au cours de séances mensuelles.

1.3. Rôle des multimédias

La radio exerce une grande influence. La diffusion de programmes radiophoniques réguliers par un organisme officiel a commencé à Tahiti en 1950. Les émissions ont toujours été bilingues. Dès les débuts de la radio, les présentateurs ont été contraints d'introduire eux-mêmes des néologismes car ils faisaient découvrir des choses nouvelles à leurs auditeurs. Maintenant que l'initiative des innovations revient à l'Académie, la radio et la télévision restent les moyens les plus efficaces de diffusion des néologismes dans le public.

1.4. Organismes d'État et législation

Les travaux de l'Académie sont communiqués au Service de l'Éducation, qui est l'organisme territorial en charge des établissements d'enseignement de niveau primaire et, depuis peu, secondaire. Les normes linguistiques adoptées par l'Académie sont alors prises en compte pour l'élaboration du matériel pédagogique. Les programmes scolaires de l'enseignement primaire comprennent quelques heures hebdomadaires obligatoires d'enseignement de la langue tahitienne, alors que ces heures sont facultatives au niveau secondaire.

Les textes législatifs sur lesquels s'appuie l'action de l'Académie Tahitienne sont essentiellement ses statuts qui ont été élaborés par l'Académie elle-même, puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Territoriale en 1974. Ils donnent autorité à l'Académie pour "normaliser le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe".

1.5. Les idéologies

Les réformes de la langue tahitienne ne sont pas accompagnées d'une élaboration théorique complexe. Les animateurs des réformes sont certes influencés



Henry Nott
(1774-1844)

par les courants d'idées de leur époque et ils en adoptent les valeurs, mais ils cherchent à résoudre des problèmes linguistiques pratiques liés aux circonstances.

Pour les missionnaires du début du XIX^e s., la réforme linguistique est une partie de la réforme morale. La langue tahitienne peut et doit être transformée pour devenir l'instrument de l'édification des nouveaux convertis. Le missionnaire Ellis écrivait: "The establishment of schools, the reducing to writing, and [to] a regular grammatical system, [of] uncultivated and oral languages, and the translation of the sacred Scriptures, have ever been acknowledged as important, if not essential parts of the Missionary's duty" (Ellis 1829 b: 276). Les remarques de Moerenhout, un commerçant belge de cette époque, éclairent ces propos: "Lors du changement de religion, on voulait à toute force, non seulement instruire tous les Indiens de la nouvelle doctrine, mais encore leur apprendre à lire, afin de pouvoir leur faire mieux connaître les devoirs des chrétiens et la morale de la Bible, ce que le protestant regarde comme d'une nécessité plus absolue qu'est le baptême chez les catholiques" (Moerenhout 1837 I: 351). Dans la deuxième moitié du siècle, ces idées sont abandonnées comme le montre le discours d'un missionnaire français qui inaugurerait une école en 1866: "La langue indigène est pour nous une autre difficulté. Expriment surtout les besoins et les sentiments d'un peuple enfant, elle est insuffisante pour rendre toutes les nuances de nos idées morales . . . Nous apprendrons aussi le français à nos enfants et avec la langue nouvelle nous ferons pénétrer . . . les principes d'une plus haute moralité" (in Danielsson 1979 III: 191). La période "assimilatrice" suivra, où répression linguistique et indifférence générale ne seront pas absentes.

Le cadre idéologique de la modernisation actuelle de la langue transparait dans les circonstances qui entourent la création de l'Académie Tahitienne. Elle intervient à un moment où commencent à surgir des maux jusque-là inconnus. L'urbanisation et la modernisation rapides amènent leur cortège habituel de difficultés: détérioration des conditions d'habitation, changements dans les rapports sociaux, délinquance des jeunes . . . On dit alors que certains jeunes ne parlent "aucune langue". Par ailleurs, les premiers étudiants revenus à Tahiti, ont pris conscience de leur identité polynésienne au contact du monde extérieur. Une revalorisation de la culture tahitienne commence, elle apparaît comme pouvant contribuer à résoudre les problèmes du moment, à combler le vide culturel et la désorientation de la jeunesse. L'idée naît de créer une académie, organisme officiel qui moderniserait la langue tahitienne. La proposition est faite à l'Assemblée Territoriale en 1967 (par un gouverneur), mais le projet n'aboutira qu'en 1974 après bien des tergiversations.



Etienne (Tepano) Jaussen
(1815-1891)

1.6. *Les productions de réformes*

Parmi l'œuvre linguistique des missionnaires du début du XIX^e s., on doit noter un dictionnaire qui constitue le témoignage le plus intéressant de l'état du lexique tahitien à cette époque (y compris les néologismes), avec des insuffisances de transcription, malheureusement. A ce dictionnaire tahitien-anglais s'ajoute en 1861 le dictionnaire tahitien-français de Mgr. Jaussen, l'évêque catholique. Il existe aussi une grammaire de moindre intérêt. Enfin l'œuvre principale de la littérature religieuse missionnaire en langue tahitienne est la traduction biblique en tahitien qui connut, et connaît encore, un succès étonnant. Avec la disparition de la littérature orale traditionnelle, elle devint une source littéraire et linguistique à laquelle se réfèrent les Polynésiens, malgré un écart culturel évident. Les missionnaires sont aussi les auteurs d'une série de manuels scolaires en langue tahitienne traitant de l'arithmétique, de la géographie, de la grammaire . . . et qui ne sont plus en usage.

A notre époque, l'Académie a contribué à l'introduction de la langue tahitienne dans les programmes scolaires, en rédigeant les premiers manuels, donnant ainsi des modèles pour la normalisation de l'orthographe. Les travaux ont aussi porté sur la grammaire et ont abouti à la rédaction d'un ouvrage assez complet, de plusieurs centaines de pages, destiné aux instituteurs en particulier, et publié en 1986. Un dictionnaire est également en chantier. Un fascicule a été publié en 1981, réunissant les premiers termes techniques tahitiens adoptés par l'Académie, pour répondre aux demandes formulées par différents services du territoire. Un concours littéraire doté de prix est organisé chaque année. Ceci a permis la publication de deux petits ouvrages réunissant une sélection d'extraits des meilleurs textes des années précédentes. Enfin des émissions culturelles hebdomadaires sont assurées à la radio par des académiciens et touchent un très large public.

1.7. *L'effet des mouvements de modernisation d'autres langues*

La modernisation actuelle de la langue tahitienne n'a pas fait référence à des modèles pris à l'extérieur. Tout au plus peut-on noter que, dans le projet initial qui a été remanié par la suite, l'idée de la création d'une académie était inspirée de l'Académie française. Par contre, l'idée plus générale du droit des populations à maintenir leur propre langue face aux langues internationales, s'est répandue dans le Pacifique à la suite de l'accession à l'indépendance ou à l'autonomie de certains territoires comme Fidji, Samoa, Rarotonga . . . qui ont agi dans ce sens.

2. FACTEURS EXTERNES

2.1. *Langues étrangères et réformes*

Les langues européennes présentes à Tahiti sont le français et aussi l'anglais. Cette dernière y est moins parlée actuellement qu'elle ne l'était encore au début de ce siècle. Les rôles des langues en présence ont varié au cours de l'histoire des deux derniers siècles, mais il serait sans doute erroné d'y voir les conséquences des réformes linguistiques entreprises. La succession des situations historiques explique les uns et les autres. Au début du XIX^e s., les chefs tahitiens commercent avec les bateaux anglais ou américains et la langue anglaise intervient dans ces échanges. Son rôle reste limité, malgré la création de la "South Seas Academy" qui fonctionne quelque temps pour donner un enseignement anglais aux fils de missionnaires et à l'élite. Sous le Protectorat, la langue tahitienne partage avec le français sa fonction de langue administrative et juridique. Après l'Annexion, elle perd cette fonction et disparaît des programmes de l'enseignement, le français devient la langue dominante. Enfin à l'époque récente de l'Autonomie, le tahitien réapparaît dans les programmes scolaires, et il est décrété langue officielle conjointement avec le français en 1978.

2.2. *Niveaux de langue et réformes*

La langue de la littérature traditionnelle, telle qu'elle a encore pu être recueillie au début du siècle dernier n'est plus en usage. La langue de niveau soutenu est maintenant celle qu'emploient les pasteurs. Elle est influencée par la langue de la traduction biblique issue de la première réforme linguistique, sans qu'on puisse toutefois identifier l'une à l'autre. Un écart avec le modèle biblique existe aussi bien dans le lexique que dans la syntaxe. Mais l'apport lexical de l'époque missionnaire a élargi les possibilités de manier l'abstraction et d'appréhender des thèmes étrangers à la culture traditionnelle.

Le lexique de la langue quotidienne a aussi été largement influencé par les néologismes du XIX^e s. Parmi les mots les plus communs on rencontre par exemple: *'oire* 'ville', emprunt biblique à l'hébreu; *ti'aporo* 'diable', emprunt biblique au grec; *'auro* 'or', emprunt biblique au latin; *tāvini* 'servir', emprunt biblique à l'anglais. De plus, certains termes créés par l'Académie, et popularisés par la radio et la télévision, font maintenant partie de la langue courante. On peut citer par exemple: *rima'i* 'artisan' < *rima* 'main' + *'i* 'plein'; *huma* 'handicapé (infirmes)' (rénovation); *anuvera* 'température' < *anu* 'froid' (arch.) + *vera* 'chaud' (arch.); *turuta'a* 'social' < *туру* 'soutenir' + *uta'a* 'charge'; *parau tū'ite* 'diplôme' < *parau* 'papier' + *tū* 'égal' + *'ite* 'savoir'.

L'Académie Tahitienne tente de développer la création littéraire, par le concours annuel qui a été institué. Par ailleurs les réformes grammaticales adoptées

ont fourni la matière d'un ouvrage qui servira de référence pour l'enseignement de la langue. On peut penser qu'on pourra observer, à plus long terme, les effets de ces initiatives sur la langue littéraire.

2.3. L'extension du mouvement dans la société

A la différence de la société tahitienne du début du XIX^e s., la société de la Polynésie française actuelle est une société pluriethnique. Les composantes ethniques européennes (11,6%) et chinoises (4,5%) sont moins directement concernées par les réformes de la langue tahitienne que les Polynésiens (68,5%) ou les personnes qui apparaissent dans le recensement de 1983 comme étant issues d'unions mixtes avec des Polynésiens (14,2%). Ces deux dernières catégories qui se nomment elles-mêmes "mā'ohi" et "demi" forment l'essentiel des locuteurs de la langue tahitienne et des autres langues polynésiennes locales. Ce sont eux qui sont les auditeurs et les téléspectateurs qui commentent et critiquent les innovations diffusées dans les émissions en langue tahitienne. Ce sont eux aussi qui constituent les usagers des services publics intéressés par la possibilité d'accomplir en langue tahitienne modernisée les formalités qui leur sont demandées.

3. FACTEURS INTERNES

3.1. Réformes et orthographe

Plusieurs types de graphie ont été utilisés pour la langue tahitienne. Leur point faible habituel est la notation irrégulière ou absente du phonème occlusive glottale et de la quantité vocalique, laquelle est pertinente. Les lecteurs tahitiens ont une connaissance passive de la transcription utilisée dans la traduction biblique, et pour écrire ils utilisent généralement un système pratique d'où est exclue la notation des deux caractéristiques signalées plus haut, sauf dans des cas où des confusions gênantes apparaîtraient même en présence d'un contexte. Y. Lemaître a introduit en tahitien une graphie phonématique dans ses travaux lexicographiques. Ce principe a été repris par l'Académie Tahitienne pour toutes ses publications. La notation utilisée (macron pour les voyelles longues et virgule renversée ou apostrophe pour les occlusives glottales) a, entre autres, l'avantage d'être assez répandue dans les publications linguistiques et didactiques officielles des pays voisins du Pacifique. Cette graphie est l'orthographe recommandée par l'Académie, aussi est-elle utilisée dans l'enseignement. Mais par souci de ne pas bouleverser les habitudes, il a été décidé que cette réforme n'avait pas un caractère obligatoire, les pratiques anciennes sont admises.

3.2. Réformes, phonétique, phonologie

La modernisation actuelle est sans effet apparent sur la structure phonologique de la langue. Les néologismes s'intègrent aux caractéristiques habituelles. Quant aux changements phonologiques ou phonétiques intervenus depuis le XIX^e s., faute d'observations précises à cette époque, on en est réduit à des suppositions. Par exemple, la réalisation des occlusives sourdes pourrait avoir été différente de ce qu'elle est maintenant, car d'une part l'opposition entre sourdes et sonores n'est pas pertinente, et d'autre part les graphies anciennes notent des mots comme *adu* et *tabu* au lieu de *atu* et *tapu*. Cependant, il n'est pas exclu que, perçue par une oreille anglaise, des occlusives sourdes non-aspirées aient été classées comme sonores. On peut aussi trouver la trace de fricatives labialisées en position initiale qui ont disparu de la prononciation moderne de *h/f/v* en dehors de quelques dialectes. Il ne semble pas que ces changements soient à mettre sur le compte de la réforme qui a introduit l'écriture.

3.3. Réformes et système morphologique

On ne décèle pas de lien notable entre réformes et système morphologique. La langue ne présente pas de flexions, les mots sont invariables. Les morphèmes racines qui entrent dans les unités lexicales ont tendance à être dissyllabiques (plus précisément à 2 mores), propriété statistique qui pourrait peut-être contribuer à orienter le choix des néologismes.

3.4. Réformes et syntaxe

L'Académie vient de publier la grammaire normative déjà mentionnée, laquelle exercera sans doute une influence sur l'enseignement de la langue, et éventuellement, sur la langue elle-même, à plus long terme. Mais inversement, on peut observer que les néologismes sont surtout des mots composés, ce qui n'est sans doute pas sans rapport avec la facilité que donne la syntaxe tahitienne pour accoler des mots assez divers (cf. § 3.5.5).

3.5. Les moyens d'innovation

3.5.1. L'emprunt et la standardisation des éléments étrangers

a) Les langues prêteuses

Dans la première période de réformes, les emprunts ont été faits essentiellement à l'anglais d'une part, et aux langues anciennes d'autre part: hébreu, grec et latin. Les premiers sont plutôt orientés vers le vocabulaire des nou-

veautés d'introduction récente dans la société tahitienne et les deuxièmes vers la religion et l'exotisme des cultures méditerranéennes.

Dans la période actuelle de modernisation, la langue prêteuse est presque exclusivement le français, ce qui s'explique aisément en raison du bilinguisme d'une grande partie de la population.

b) Facteurs prosodiques, remplacements des phonèmes

La langue tahitienne comporte un nombre réduit de phonèmes: 9 consonnes (*p, t, m, n, r, f, v, h, ʔ*), et 5 voyelles (*a, e, i, o, u*), la quantité vocalique est pertinente. Ces voyelles sont soit brèves soit longues. L'occlusive glottale /ʔ/ est orthographiée par l'apostrophe.

Les systèmes consonantiques des langues européennes étant plus riches, l'intégration phonétique des emprunts exige une réduction de la variété des consonnes. L'assimilation aux consonnes les plus proches est faite suivant le principe général ci-après:

- les consonnes sonores de la langue prêteuse sont assimilées aux consonnes sourdes correspondantes de la langue tahitienne
- /l/ devient /r/
- les consonnes qui n'entrent pas dans ce schéma sont assimilées à la consonne /t/, celle qui a la plus grande fréquence dans le lexique et le discours.

Exemples:

XIX^e: *poti* < angl. *boat*; *pātete* < *bucket*; *maire* < *mile*; *taina* < *China*

XX^e: *terumu* < fr. *serum*; *vena* < fr. *veine*

Au XIX^e s. particulièrement, certains emprunts ont été introduits sous une forme écrite qui est intermédiaire entre la langue prêteuse et celle de la langue emprunteuse. Cette assimilation partielle concerne surtout les mots d'origine étrangère hébraïque, grecque ou latine de la traduction biblique, empruntés directement à ces langues par adaptation des termes figurant dans les textes bibliques hébreux, grecs et latins. La lecture est faite suivant le principe cité plus haut. Une partie de ces mots a pénétré dans la langue commune et leur forme écrite a été intégrée aux graphies habituelles:

hébreu

maseli 'proverbe' > *materi*; *oire* 'ville' > *'oire*; *ture* 'loi' > *ture*

grec

hebedoma 'semaine' > *hepetoma*; *hiona* 'neige' > *hiona*; *meli* 'miel' > *meri*; *melo* 'membre' > *mero*; *ophi* 'serpent' > *'ōfi*; *satauro* 'croix' > *tātauro*; *evaneria* 'évangile' > *evaneria*; *ario* 'argent' > *'ārio*; *luko* 'loup' > *ruto*

latin

auro 'or' > *'auro*; *asini* 'âne' > *'ātini* > *'āteni*; *diluvi* 'déluge' > *tīruvi*; *tabula* 'liste' > *tāpura*

français

civila 'civil . . .' > *tivira*; *aratita* 'arachide' > *'aratita*; *tiripuna* 'tribunal' > *tiripuna*; *totola* 'chocolat' > *tōtōra*

anglais

boti 'boat' > *poti*; *bata* 'butter' > *pata*; *bakete* 'bucket' > *pātete*; *maile* 'mile' > *maire*

Mais cette règle de réduction des consonnes ne s'applique pas aussi simplement à tous les mots d'origine anglaise introduits au XIX^e s., surtout si ce sont des mots très communs pour lesquels la diffusion par l'écriture a peut-être été négligeable:

daiamani 'diamond' > *taiamani* (*d/t*); *pirioda* 'period' > *piriota* (*d/t*); *monire* 'monday' > *monirē* (*d/r*); *faraire* 'friday' > *farirē* (*d/r*); *pounu* 'pound' (*d/-*); *toa* 'store' > *toa*

La structure syllabique est du type (C)V(V), où C est une consonne et V une voyelle brève, une voyelle longue étant comptée comme deux mores. L'assimilation phonétique des emprunts se fait en ajoutant une voyelle brève aux syllabes fermées et une voyelle brève intermédiaire aux groupes consonantiques:

puta < angl. *book*; *tiripuna* < fr. *tribunal*; *peretāne* < angl. *Britain*; *piriti* < angl. *brick*; *mātete* < angl. *market*

Des occlusives glottales sont souvent introduites devant une voyelle qui se trouve à l'initiale ou entre voyelle peu ouverte et voyelle plus ouverte:

'apara < angl. *apple*; *'atimarara* < angl. *admiral*; *'avaota* < fr. *avocat*; *diabolo* (biblique) 'diable' > *ti'aporo*; *diakono* (biblique) 'diacre' > *ti'atono*

Les groupes syllabiques de deux mores sont des unités accentuelles en tahitien. La perception de voyelles longues dans les mots étrangers est liée à la perception de groupes accentuels qui peuvent aussi inclure deux syllabes à voyelles brèves:

poritita < fr. *politique*; *ratī* < fr. *radis*; *mōtō* < fr. *moto*(cyclette); *miriā* < fr. *milliard*; *pēpa* < angl. *pepper*; *piriota* < angl. *period*

L'écoute attentive de la prononciation permet de déceler des doublets dans les emprunts, dont certains consistent en variantes dialectales explicables par des langues prêcheuses distinctes:

mātini < fr. *machine* (accent principal 1ère syllabe) ~ *matini* < angl. *machine* (accent principal pénultième); *ānimara* < fr. *animal* ~ *'animara* < angl. *animal*

D'autres doublets sont explicables par l'introduction d'un mot étranger sous les deux formes écrite et parlée, suffisamment différentes pour aboutir à deux formes "savante" et "populaire" qui, ensuite, divergent par leur niveau de langue ou par leur sens:

fevera < angl. *fever* (origine écrite biblique) ~ *fīva* < angl. *fever* (origine orale)

Ajoutons que l'évolution de certains emprunts s'est poursuivie au-delà:

Patitifa < *Patifita* < fr. (ou angl.) *Pacifique/c*

perenina < *pererina* < fr. *pèlerinage*

'ānani < *'ārani* < angl. *orange* etc. . . .

c) Facteurs morphologiques

Les mots de la langue tahitienne ont une forme invariable. La même forme linguistique peut assez souvent se rattacher à plusieurs des parties du discours telles que nom, verbe, adjectif . . . (propriété interprétable comme une conversion avec morphème zéro), ce qu'on peut énoncer autrement en disant que les classes syntaxiques ne sont pas les habituelles parties du discours. Les emprunts ont cette même possibilité (si le contexte sémantique s'y prête), ceci devrait théoriquement contribuer à limiter leur nombre. Les emprunts sont surtout des noms et ils peuvent assez facilement servir d'adjectifs ou de modificateurs. Mais les exemples de noms et verbes de forme identique issus d'un emprunt unique ne sont pas très nombreux:

tāvini v. et n. < angl. *servant*; *hīmene* v. et n. < *hymn*; *pāmu* v. et n. < *pump*.

3.5.2. L'emprunt dialectal et l'emprunt aux langues parentes

On rencontre dans la langue des mots dont les particularités sont explicables par un emprunt spontané aux langues polynésiennes voisines. Cependant, les créations délibérées de mots nouveaux font très rarement appel à ce procédé. On peut citer:

mito 'prévoir (météorologie)' Acad. Tah. 1981 < Tuamotu *mito* 'to be warned', *'ūrina* 'plastique (matière)' Acad. Tah. 1982 < Hawaii *'ūlina* 'soft, rubbery, plastic'.

3.5.3. Rénovation des archaïsmes

Les archaïsmes sont surtout connus par les dictionnaires du XIX^e s. Ces ouvrages sont irremplaçables mais ils présentent les insuffisances gênantes de transcription déjà mentionnées. C'est pourquoi les formes anciennes qui subsistent dans le parler des Îles-sous-le-Vent sont particulièrement intéressantes. Dans les cas où l'on ne peut pas s'y référer, une prudente reconstruction est nécessaire avec les risques d'erreur qu'elle comporte.

On peut citer les mots suivants remis en usage par l'Académie, avec changement de sens éventuel:

'ihi 'science', *'ai'aiha'a* 'boulimie', *huma* 'infirme', *tūro'ia* 'grabataire'; *mūfara* 'silencieux d'échappement de voiture' < angl. *muffler*; *'aipa* 'répondre négativement' < verbe auxiliaire de négation; *ha'avera vai* 'chauffe-eau' < *ha'a-* causatif + *vera* 'chaud' + *vai* 'eau'; *turuhe* 'en état d'anesthésie' < 'léthargie, assoupissement, être triste, assoupi'; *'ū* 'couleur' < 'teinture'; *'utari* 'complément' (gramm.) < 'suivre quelqu'un'; *vaifau* 'usage' (gramm.) < 'habitude'.

3.5.4. Dérivation

Certains affixes sont bien connus des locuteurs, ce sont ceux qui peuvent être librement associés à des unités lexicales: *tā* + nom 'faire usage de . . .'; verbe + *ra'a*, lieu ou moment d'une action etc. . . .; *ha'a-* ou *fa'a* + verbe ou nom, causatif etc. . . .; verbe + *hia*, passivation. Ces affixes sont d'un emploi banal, mais sans qu'on puisse toujours parler de création de mot: *'amura'a mā'a* (de *'amura'a* 'endroit ou moment où l'on mange' et *mā'a* 'nourriture') est devenu un néologisme quand le sens de 'table' a émergé au XIX^e s. Ces affixes ont produit les mots *a'auirara'a* 'système nerveux' < *a'auira* 'nerf' et *-ra'a*; *tātītirora'a* 'affranchissement postal' < *tā-* + *tītiro* 'timbre' et *-ra'a*; *ha'apura* 'projeter un film' < *ha'a-* et *pura* 'produire des étincelles . . .'; *tātau* 'abonné' < *tā-* et *tau* 'temps'.

D'autres affixes, identifiables par analyse morphologique, n'ont pas un contenu sémantique aussi clair, on les rencontre dans les néologismes suivants (Acad. Tah.):

māti'a 'vertical' < *mā-* et *ti'a* 'debout'; *tītārava* 'horizontal' < *tī-* et *tārava* 'allongé à plat'; *pā'ohu* 'cylindre de révolution' < *pā* 'en surface' et *'ohu* 'tourner, pivoter . . .'; *'ō'ohē rā'au* 'flacon, ampoule' < *'ō-* 'similarité', *'ōhē* 'bambou' et *rā'au* 'médicament'.

Enfin on peut rapprocher de la dérivation le procédé déjà mentionné au § 3.5.1.c: *teata* 'projeter un film' à partir de *teata* 'spectacle' < angl. *theater*.

3.5.5. Composition

Certains mots composés peuvent être rattachés à des constructions syntaxiques régulières, éventuellement accompagnées d'un changement de sens. Ce sont essentiellement des constructions endocentriques où l'on rencontre les relations grammaticales suivantes:

- ou bien un morphème lexical modifie celui qui le précède à la manière d'un adjectif ou d'un adverbe,
- ou bien un morphème lexical est le complément générique du verbe qui le précède.

Exemples (néologismes créés par l'Acad. Tah.):

vai 'aura'a 'piscine' < *vai* 'eau' (terme vieilli) et *'aura'a* 'lieu où l'on nage' de *'au* 'nager' et *-ra'a* nominalisation, *itovai* 'énergie hydraulique' < *ito* 'énergie' (néologisme) et *vai* 'eau' (terme vieilli), *mā'a tupu* 'légume' < *mā'a* (dans une acception restreinte): 'produit alimentaire végétal' et *tupu* 'croître', *mā'a hotu* 'fruit' < *mā'a* 'produit alimentaire végétal' et *hotu* 'produire', *vaimana'o* 'abstrait' < *vai* 'demeurer' et *mana'o* 'pensée', *vaipāpū* 'concret' < *vai* 'demeurer' et *pāpū* 'sûr', *'aivauera* 'élision' < *'ai* 'manger' (ancien) et *vauera* 'voyelle'.

Dans d'autres créations lexicales on reconnaît une construction exocentrique: *anuvera* 'température' de *anu* 'froid' (ancien) et *vera* 'chaud' (ancien).

3.5.6. Moyens plus artificiels

On peut citer deux exemples de créations récentes de mots par troncation (Acad. Tah.):

taure'a 'junior' (sport) de *taure'are'a* 'homme célibataire dans sa jeunesse', *'eta* 'occlusive glottale' < *'eta'eta* 'dur, ferme'.

Certains mots récents ont été créés par des moyens qui paraissent plus près du jeu de mots fortuit que d'une dérivation justifiée (Acad. Tah.):

tapiha'a 'industrie' < *tapiho'o* 'échange, commerce' et *ha'a* 'faire' (vieilli), *'ōmata'i* 'courant aérien' < *'ōpape* 'courant dans l'eau' et *mata'i* 'vent, air', *auto'o* 'bacille' < *tūto'o* 'toux persistante, tuberculose' et *au* 'ressembler . . . (ou préfixe)'.

3.5.7. Calque et emprunt sémantique

Le calque intervient assez souvent comme le montrent les cas suivants (Acad. Tah.):

aro ua 'front de pluie' < *aro* 'front' + *ua* 'pluie', *aroaro ata* 'plafond de nuages' < *aroaro* 'plafond' + *ata* 'nuage', *teina* 'cadet' (sport) < *teina* 'frère ou sœur plus jeune d'un ego du même sexe', *nene'i* 'tirer une photo' de *nene'i* 'presser, imprimer' (calque de l'anglais *print*), *metera tuea* 'mètre carré' < *metera* 'mètre' et *tuea* 'carré', *roroiti* 'cervelet' < *roro* 'cerveau' + *iti* 'petit', *'ārepurepura'a* 'perturbations météorologiques' < *'ārepurepu* 'agitation' et *-ra'a*; enfin, un exemple où un locuteur du français verrait plus un jeu de mots qu'un rapport étymologique: *parau titi* 'fiche' (papeterie) < *parau* 'parole, papier' + *titi* 'clou, fiche'.

3.5.8. Changement de sens et périphrase

La métaphore est manifeste dans certaines créations de mots (Acad. Tah.):

'oeha 'rectangle, case de questionnaire' < *'oeha* 'maille de filet', *a'auira* 'nerf' < *a'a* 'racine' + *uira* 'éclair, électricité', *'ahura'i* 'climat' < *'ahu* 'vêtement' + *ra'i* 'ciel', *uaua'i'o* 'muscle' < *uaua* 'nerf, tendon . . .' + *'i'o* 'chair', *hīro'a* 'aspect grammatical' < *hīro'a* 'les traits du visage', *māhu* 'gaz' < *māhu* 'brouillard'.

Le rétrécissement ou l'élargissement du sens intervient aussi dans les dénominations descriptives (Acad. Tah.):

fa'aterera'a mā'a 'alimentation' < *fa'atere* 'diriger' + *-ra'a* (nominalisation) + *mā'a* 'aliments'; *'eta'etara'a uaua* 'éclampsie' < *'ete'etara'ara'a* 'durcissement' + *uaua* 'nerfs, tendons, veines'; *tuha'a 'ā'au rahi* 'côlon' < *tuha'a* 'partie' + *'ā'au* 'intestin' + *rahi* 'grand'; *aura'a nō te mau parau* 'sémantique' < *aura'a* 'explication' + *nō* 'de' + *te* (article) + *mau* (plur.) + *parau* 'parole'; *ti'ara'ahaua'e* 'priorité' < *tia'ara'a* 'situation' + *hau* 'dominer' + *a'e* (adv.) 'supériorité'.

3.5.9. Symbolisme phonétique

Le symbolisme phonétique semble absent des créations de mots.

3.6. Les types de formation de mots avant les réformes

Les noms donnés par les Polynésiens eux-mêmes aux nouveautés introduites par les Européens témoignent des procédés qui étaient à l'œuvre. On y trouve des exemples de composition et dérivation. Le missionnaire Ellis relate que c'est à l'occasion du débarquement du premier cheval (qui s'échappa) que les Tahitiens donnèrent le nom de *pua'a horo fenua* 'cochon' + 'courir' + 'terre' au cheval, nom qui est resté malgré la concurrence de *hipo* (biblique). Le nom tahitien du mouton *māmoe* provient vraisemblablement de *mā-* (atténuation) et *moe* 'dormir', référence à l'apparence endormie de l'animal. On trouve aussi des métaphores telles que *'urī pi'i fare* 'chat' < 'chien' + 'grimper' + 'maison'.

3.7. Les mots étrangers et les réformes

Par rapport aux moyens de formation de mots déjà en usage, les réformes analysées n'ont d'autre originalité que de faire appel à l'emprunt aux langues européennes anciennes ou modernes.

L'avant-propos du fascicule de néologismes publié en 1981 par l'Académie mentionne que l'un des objectifs de l'enrichissement de la langue par la création de termes nouveaux est d'éviter que la langue ne soit "encombrée de trop nombreux mots étrangers comme c'est le cas du rarotongien", une langue d'un pays voisin du Pacifique. Notons que l'absence de termes convenables dans la langue tahitienne n'est pas la seule cause de l'insertion de mots français dans le parler, les facteurs socio-linguistiques sont loin d'être négligeables.

Une première cause évidente des emprunts spontanés au français est que bien souvent les locuteurs ne connaissent pas les termes tahitiens équivalents qu'ils pourraient utiliser. Le vocabulaire des locuteurs tahitiens actuels est de loin inférieur à celui qui est recensé dans les dictionnaires anciens. Au cours du XIX^e et du XX^e s., la société tahitienne a connu divers bouleversements culturels et sociaux, si bien qu'une partie des termes qui figurent dans ces dictionnaires n'est certes plus adaptée aux circonstances actuelles. La religion, la guerre, la médecine, la navigation, la pêche, les coutumes et institutions diverses ne sont plus ce qu'elles étaient ou ont disparu. Le vocabulaire de l'anatomie, de la psychologie non plus, n'est sans doute plus tout à fait conforme à la représentation du corps et de l'esprit de l'homme chez le tahitien d'aujourd'hui. Cette déperdition des vocabulaires est, comme on le sait, un corollaire de la perte des savoirs polynésiens traditionnels. Mais on peut aussi constater que bien des termes qui pourraient encore avoir leur place dans le lexique de la langue d'aujourd'hui sont ignorés des locuteurs actuels, et, en particulier, des personnes qui vivent dans un environnement urbain.

D'autre part, il arrive que des mots français soient préférés à leurs équivalents tahitiens qui sont pourtant connus. Les raisons invoquées pour cette préférence sont en fait des rationalisations du prestige attribué aux mots français: tel locuteur dit par exemple qu'il préfère l'expression *mer agitée* en français parce qu'elle est plus "précise" que son équivalent tahitien. Or on sait que les Polynésiens sont depuis toujours des experts en matière de navigation, les mots pour décrire l'état de la mer ne manquent pas dans la langue tahitienne.

Enfin en raison de la situation de bilinguisme, les locuteurs adaptent leur discours aux compétences linguistiques supposées de la personne qu'ils ont en face d'eux, ce qui a un effet décisif sur le choix du vocabulaire. Cette stratégie de communication tient compte de l'appartenance socio-ethnique: on entend des mots français aussi communs que *rivière* au lieu de *ʻānāvai* si l'interlocuteur est un "demi" (origine ethnique mixte polynésienne et européenne). Et elle tient compte aussi des classes d'âge, on évite les mots français si on parle à des per-

sonnes âgées, car elles sont supposées mieux parler le tahitien et moins bien le français.

4. ÉVALUATION DE LA RÉFORME ACTUELLE

4.1. Données statistiques

Le décompte des types de formation de mots dans les néologismes est fait à partir du "Petit Lexique du Vocabulaire Technique" – Académie Tahitienne 1981 – qui réunit les mots approuvés jusqu'en 1980 (917 termes techniques supplémentaires ont été approuvés depuis cette date). Seuls les néologismes ont été conservés dans le décompte, à l'exclusion des mots déjà existants sur lesquels l'Académie se prononçait. Le procédé de composition domine largement.

Distribution des néologismes suivant les types de formation de mots

	emprunts l. euro- péens	emprunts l. poly- nésiens	renovation	dérivation	compo- sition	autres moyens	calques	changement de sens	total
effectifs	48	1	17	18	249	2	15	15	365
pour- centage	13,2%	0,3%	4,7%	4,9%	68,2%	0,5%	4,1%	4,1%	100,0%

Les résultats statistiques portant sur le message sont plus difficiles à établir. Étant donné que le nombre de néologismes proposés par l'Académie Tahitienne au cours de l'actuelle modernisation de la langue est inférieur à 1500 et que la plupart sont des termes techniques, le nombre des néologismes rencontrés dans un texte est étroitement dépendant du thème choisi. Dans les textes littéraires, les néologismes sont pratiquement absents, dans un imprimé provenant d'un service technique, ils pourraient être nombreux. On donnera un seul exemple dont la valeur de généralisation est forcément limitée. Dans un article consacré à un sujet moderne, la drogue, publié dans un journal religieux, on relève un seul néologisme *turuta'a* 'social' créé par l'Académie. Le mot *va'amata'eina'a* 'solidarité sociale' est une rénovation provenant d'une autre source, et le mot *rā'au ta'ero* 'drogue' est employé à la place du mot *rā'au fa'ata'ero* préconisé par l'Académie. L'article a une longueur de 1040 mots environ, il est traduit du français technique médical et il est assez difficile à comprendre. Les écrits consacrés à des sujets traditionnels ou religieux ne contiennent généralement aucun néologisme créé par l'Académie. Il n'a pas été fait de comptage concernant la radio et la télévision, on ne peut que donner l'impression générale des auditeurs et téléspectateurs, qui est que les présentateurs emploient assez fréquemment des néologismes.

4.2. *Les types de formation appropriés à l'usage moderne*

La composition et l'emprunt aux langues européennes sont les deux principaux moyens de formation de mots employés par l'Académie pour la modernisation de la langue. Leurs avantages relatifs sont connus. Dans le cas de la langue tahitienne, dont le nombre de locuteurs est d'environ 100.000, créer une langue scientifique et technique de haut niveau serait sinon impossible, du moins dépourvu d'efficacité pratique. On pourrait donc en tirer argument en faveur de l'emprunt, d'autant plus que la transparence des termes qui ont été créés montre des défauts. Les créations de termes nouveaux ne sont pas planifiées exhaustivement pour l'ensemble d'une science ou d'une technique même limitée à un niveau donné, ce qui d'ailleurs poserait de redoutables problèmes. Ces créations répondent à des demandes ponctuelles formulées par les utilisateurs potentiels. L'absence de construction progressive d'une terminologie rend difficile la cohérence logique entre les termes choisis et les notions qu'ils impliquent. Certains peuvent se révéler impropres à toute démarche scientifique ou technique en dehors du contexte limité pour lequel ils ont été créés, essentiellement la communication entre des services publics et les usagers de ces services (Acad. Tah.): *hi'opō'ara* 'ōmaha 'cytobactériologie' < *hi'o'ara'a* 'examen' + 'ōmaha 'urine', *toto me'i* 'cholestérol' < *toto* 'sang' + *me'i* 'gras' (vieilli ou obsolète).

4.3. *Réforme et société*

Un résultat non négligeable de la réforme actuelle est de montrer qu'il existe une volonté officielle d'adaptation de la langue tahitienne au monde moderne. Cette étape a déjà une grande importance psychologique pour la revalorisation de la langue, dont la modernisation n'est qu'un des aspects. Le changement est visible dans d'autres domaines: la langue tahitienne est enseignée dans les écoles, des épreuves de langue tahitienne ont été mises en place dans les examens et concours de recrutement, des documents législatifs et juridiques sont traduits. Cette situation est nouvelle et n'est pas exempte de difficultés. L'Académie Tahitienne est l'instance officiellement chargée de décider des normes linguistiques. Les initiatives qui sont prises ne rencontrent pas toujours les relais qui seraient nécessaires pour les diffuser et les faire accepter.

4.4. *La modernisation des autres langues*

Les visiteurs que reçoit de temps à autre l'Académie Tahitienne sont là pour montrer que la réforme en cours ne laisse pas indifférents les pays voisins dans le Pacifique. Jusqu'à présent, il ne semble pas que cette entreprise ait suscité des imitations.

Références

- Académie Tahitienne*. 1986. Grammaire de la langue tahitienne. Papeete.
 —. s.d. Petit lexique du vocabulaire technique. Papeete.
Coppenrath, Hubert. 1975. L'Académie Tahitienne. Journal de la Société des Océanistes 48:263-300.
Danielsson, Bengt. 1979. Le mémorial polynésien Vol. III. Papeete.
Davies, John. 1851. A Tahitian and English Dictionary. Tahiti.
Ellis, William. 1829. Polynesian Researches. London. (rééd. 1969)
Finney, Ben R. 1973. Polynesian Peasants and Proletarians. Cambridge, Mass.
Henry, Teuira. 1928. Ancient Tahiti. Bishop Museum Bulletin 48.
Lemaître, Yves. 1973. Lexique du tahitien contemporain. Paris.
Moerenhout, J. A. 1837. Voyages aux Îles du Grand Océan. Paris. (rééd. 1959)
Vernier, Charles. 1948. Les variations du vocabulaire tahitien avant et après les contacts européens. Journal de la Société des Océanistes 4:57-85.
White, Ralph G. 1967. Onomastically induced word replacement in Tahitian. In: Essays in Honor of Kenneth P. Emory. Bishop Museum Special Publication 56. Honolulu.

Sebastião Rodolfo Dalgado

GLOSSÁRIO LUSO – ASIÁTICO

Nachdruck der Ausgabe Coimbra 1919 und 1921

1982. 12, LXX, 535 und X, 580 Seiten

Com uma introdução de Joseph M. Piel.

(Romanistik in Geschichte und Gegenwart Band 11)

Zwei Bände im Lexikonformat. Leinen DM 340,- ISBN 3-87118-479-9

Stuart E. Mann

AN INDO-EUROPEAN COMPARATIVE DICTIONARY

1984/87. 11 fascicles + cover

1984/87. XIV, 842 pp. gr. 8°, Leinen DM 720,- ISBN 3-87118-550-7

Romania et Slavia Adriatica

Festschrift für Žarko Muljačić

Herausgegeben von

Günter Holtus und Johannes Kramer

1987. 535 Seiten mit einem Foto
Format 24 × 17 cm. Leinen DM 248,-

Moses Gaster

CHRESTOMATHIE ROUMAINE

Textes imprimés et manuscrits du XVI^{me} au XIX^{me} siècle; spécimens dialectales et du littérature populaire accompagnés d'une introduction, d'une grammaire et d'un glossaire roumain-français. Nachdruck der Ausgabe Leipzig/Bukarest 1891 mit einer Einleitung von Johannes Kramer.

Tome I: Introduction, grammaire, textes (1550-1710). 1990. (6), CXLIX, 16, 368 p. DM 180,- ISBN 3-87118-861-1

Tome II: Textes (1710-1830), dialectologie, littérature populaire, glossaire. 1990. VIII, 562 p. DM 180,- ISBN 3-87118-862-x

Beide Bände zusammen. Leinen DM 320,- ISBN 3-87118-860-3

LANGUAGE REFORM

History and Future

LA RÉFORME DES LANGUES

Histoire et Avenir

SPRACHREFORM

Geschichte und Zukunft

With an Introduction by

Avec une Introduction de

Mit einer Einleitung von

JOSHUA A. FISHMAN

Edited by – Dirigé par – Herausgegeben von

ISTVÁN FODOR – CLAUDE HAGÈGE

Vol. V

100 DEC.
100 DEC.



O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N°: 38693, ex 1

Cote B

HELMUT BUSKE VERLAG

HAMBURG 1990